

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
29 JUIN 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Acceptation de la cession
par le CHIPS des objets
patrimoniaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 juin 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 30 juin 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2022

Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC*, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE*, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur ROUXEL

*Monsieur PETROVIC présent à partir du dossier 22 D 01

*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 22 D 01

*Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 22 D 22

Avaient donné procuration :

Madame MACE à Monsieur SAUDO
Madame GOTTI à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur JOUSSE à Madame PEUGNET
Madame ANDRE à Madame AGUINET
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Monsieur HAÏAT
Monsieur GREVET à Madame FRABOULET
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Etait absente :

Madame LESUEUR

Secrétaire de séance :

Monsieur SAUDO

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20220629-22-D-06-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

N° DE DOSSIER : 22 D 06

OBJET : ACCEPTATION DE LA CESSION PAR LE CHIPS DES OBJETS PATRIMONIAUX

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye (CHIPS) possède un patrimoine important, constitué au fil des siècles, dûment inventorié par le Pôle Sauvegarde et transmission des Patrimoines des Yvelines. Plusieurs objets sont classés ou inscrits Monuments Historiques (MH).

Dans le cadre de la restructuration de l'Hôpital et de la réorganisation de ses services, le CHIPS envisage de céder à titre gracieux à la Ville de Saint-Germain-en-Laye la grande majorité de ces objets, dont plusieurs appartenant déjà *de facto* à la commune et dont la restauration a été entièrement financée par la Ville, ainsi que des objets entreposés par le CHIPS dans les réserves du Musée municipal Ducastel-Vera en juillet 2021 (dossier 21 D 08, délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2021, Convention d'entreposage temporaire d'objets à valeur historique du CHIPS par la Ville de Saint-Germain-en-Laye avant cession à titre gracieux entre personnes publiques CONV/I/2021/29, signée le 1^{er} juillet 2021).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la cession à titre gracieux entre personnes publiques des objets patrimoniaux du CHIPS, à savoir :

- L'Apothicaire Royale dans son ensemble (boiseries, objets, deux statues et une huile sur toile), intégralement classée MH en dépôt à la Ville depuis 1980 et restaurée par la Ville entre 2014 et 2018 ;
- Objets conservés dans les réserves du Musée Ducastel-Vera depuis les années 1980 et classés MH, soit une commode du XVIII^e siècle, deux pendules et 17 tableaux (*La Charité de Jésus, Vierge à l'Enfant, L'Adoration des Bergers, Christ en croix, La Cène, La Charité, Saint Charles Borromée, L'Adoration du Sacré Cœur, Portrait de saint Vincent de Paul, Christ de charité, Vierge en prière, Vierge, Vierge à l'Enfant avec Saint Jean-Baptiste, la Transverbération de Sainte Thérèse d'Avila, Le Bon Samaritain, Le Christ de la Samaritaine, Vierge à l'Enfant*) ;
- Les objets cités dans la convention du 30 juin 2021 et entreposés par le CHIPS au Musée Ducastel-Vera, soit sept bustes en bronze, trois bustes en plâtre, deux reliefs en bronze et un couronnement de portail ;
- Deux tableaux volés en 1986 : *Jésus au jardin des Oliviers* et *Vierge à l'Enfant*.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession à titre gracieux entre personnes publiques des objets patrimoniaux du CHIPS tel que cités ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye